

Patricia Bressac  
Patrick Lagarrigue  
Conseillers de prévention départementaux  
Tél : 05 67 76 53 96  
Mél : cprev12@ac-toulouse.fr  
279 rue Pierre Carrère  
CSS13117  
12031 Rodez cedex 9

## **Arrêté du 11 octobre 2024 portant désignation des membres du comité social d'administration spécial départemental de l'Aveyron et des membres de la formation spécialisée du comité social d'administration spécial départemental de l'Aveyron**

L'inspectrice d'académie, directrice des services de l'Education nationale de l'Aveyron,

Vu le code général de la fonction publique,

Vu le décret n° 2020-1427 du 20 novembre 2020 modifié relatif aux comités sociaux d'administration dans les administrations et les établissements publics de l'Etat ;

Vu l'arrêté du 28 avril 2022 portant création de comités sociaux d'administration ministériels, de l'administration centrale, des services déconcentrés et des établissements publics des ministères chargés de l'éducation nationale, de la jeunesse, des sports, de l'enseignement supérieur et de la recherche ;

Vu le procès-verbal de dépouillement du scrutin relatif au comité social d'administration spécial départemental et de répartition des sièges lors des élections professionnelles du 8 décembre 2022,

Vu l'arrêté de composition du CSA-SD du 20 février 2023.

Vu l'arrêté du 09 novembre 2023, portant désignation des membres de la formation spécialisée en matière de santé, de sécurité et de conditions de travail du comité social d'administration spécial départemental de l'Aveyron,

Vu les propositions des organisations syndicales,

**ARRETE :**

Chapitre 1er : Le comité social d'administration spécial départemental (articles 1er à 2)

Article 1er

Le comité social d'administration spécial départemental institué auprès de l'inspectrice d'académie directrice spécial départemental des services de l'éducation nationale de l'Aveyron comprend, l'IA-DASEN ou son représentant qui le préside.

Article 2

Sont nommés en qualité de représentants du personnel au comité social d'administration spécial départemental du département de l'Aveyron, les dix membres titulaires et dix membres suppléants, élus au scrutin de liste dans les conditions fixées à l'article 20 du décret du 20 novembre 2020 susvisé, suivants :

1- Au titre de la Fédération Syndicale Unitaire

Représentants titulaires (6 sièges) :

- Mme Julie BERNAT
- M. Antoine CANTAIS
- Mme Stéphanie MASSOL
- Mme Emilie MAFFRE
- M. Sylvain LAGARDE
- Mme Céline PETIT

Représentants suppléants (6 sièges) :

- Mme Maryline LAUMOND
- M. Sébastien LAUMOND
- Mme Karine INDELICATO-ALAUX
- M. Nicolas GOMBERT-BORREIL
- M. François LEBRIN
- M. Jean-François HEBRARD

## 2 - Au titre de l'Union Nationale des Syndicats Autonomes – Education

### Représentants titulaires (4 sièges) :

- Mme Sophie HERAN
- Mme Hélène GARRIC
- M. Antoine DE ZERBI
- Mme. Alice CASALIS

### Représentants suppléants (4 sièges) :

- Mme Frédérique ALEXANDRE
- M. Sébastien SEGUR
- M. Michel MASTROPIERI
- Mme Emilie BONNET-MAXCH

## Chapitre II : La formation spécialisée du comité social d'administration spécial départemental (articles 3 à 4)

### Article 3

La formation spécialisée du comité social d'administration spécial départemental institué auprès de l'inspectrice d'académie directrice des services de l'éducation nationale de l'Aveyron comprend, l'IA-DASEN ou son représentant qui la préside.

### Article 4

Sont nommés en qualité de représentants du personnel à la formation spécialisée du comité social d'administration spécial départemental de l'Aveyron, les dix membres titulaires et dix membres suppléants, désignés dans les conditions fixées à l'article 24 du décret du 20 novembre 2020 susvisé, suivants :

#### 1- Au titre de la Fédération Syndicale Unitaire

##### Représentants titulaires (6 sièges) :

- Mme Maryline LAUMOND
- Mme Julie BERNAT
- Mme Emilie MAFFRE
- Mme Céline PETIT
- M. Sylvain LAGARDE
- Mme Karine INDELICATO-ALAUX

##### Représentants suppléants (6 sièges) :

- Mme Anne ZANETTA
- M. Michel NARANJO
- Mme Amandine ULLA
- Mme Elsa BOUTONNET
- Mme Carole ALBENQUE
- M. François LEBRIN

## 2 - Au titre de l'Union Nationale des Syndicats Autonomes – Education

### Représentants titulaires (4 sièges) :

- Mme Sophie HERAN
- Mme Hélène GARRIC
- M. Michel FRÉCHENGUES
- M. Sébastien SEGUR

### Représentants suppléants (4 sièges) :

- M. Simon BORIES
- Mme Sophie PERIE
- M. Sébastien LE GALL
- Michel MASTROPIERI

### Article 5

Le secrétaire général de la direction des services départementaux de l'Education nationale de l'Aveyron, est chargé de l'exécution du présent arrêté qui fera l'objet d'un affichage au sein des services départementaux.

Rodez, le 11 octobre 2024.

L'inspectrice d'academie,  
directrice spécial départemental des  
services de l'Education nationale

Claudine LAJUS